



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 4788

## Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le programme Erasmus de l'apprentissage. Le programme Erasmus de l'apprentissage offre aux apprentis, étudiants de l'Union européenne, la possibilité d'effectuer une partie de leur scolarité dans un autre pays européen. En effet, la mise en place de ce dispositif permet aux étudiants en apprentissage - à l'occasion d'un séjour individuel ou collectif d'un an à l'étranger - d'acquérir des techniques nouvelles, de parfaire leurs connaissances linguistiques, mais aussi de préparer leur entrée dans un nouveau cycle de formation et de rechercher un nouveau contrat en lien avec l'expérience européenne acquise. Lors de son rendez-vous à Matignon en juillet 2012, le directeur général de l'APCMA a rappelé la nécessité de développer la mobilité des apprentis *via* le programme « Erasmus des apprentis ». C'est pourquoi il voudrait savoir quels sont les moyens, notamment budgétaires, que le Gouvernement souhaite engager afin d'élargir le programme Erasmus aux étudiants en apprentissage.

## Texte de la réponse

Monsieur le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a pris connaissance avec intérêt de la question sur le programme Erasmus (european region action scheme for the mobility of university students). Dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, en lien avec le levier n° 5 « renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger », le Gouvernement a décidé de doubler en 5 ans la mobilité internationale des étudiants à tous les niveaux de formation. Dans le cadre des programmes communautaires 2007/2013, différents programmes visent à favoriser la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'union européenne, répartis par public et par niveau de diplôme : erasmus pour l'enseignement supérieur, leonardo pour la formation professionnelle, complétés par des outils favorisant un espace de l'éducation et de la formation professionnelle (euroguidance pour l'appui à l'orientation et europass permettant de rendre plus lisibles les qualifications de l'individu à travers l'Europe). En 2014, les différents programmes communautaires « éducation formation tout au long de la vie » seront remplacés par le programme « erasmus pour tous », dont le règlement est en cours d'élaboration, et qui intégrera les apprentis qui seront ainsi considérés comme des étudiants à part entière..

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérald Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4788

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5120

**Réponse publiée au JO le :** [9 juillet 2013](#), page 7278